

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 45 (1953)  
**Heft:** 9

**Artikel:** La C.I.S.L., son activité, son dernier congrès  
**Autor:** Giroud, Emile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384825>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

urgence, une question d'intérêt public que les expériences de ces dernières décennies ont fait apparaître comme un devoir social.

Les meilleurs résultats ont été obtenus dans la politique des logements grâce à l'établissement d'une collaboration entre l'Etat, les communes et les coopératives dans le cadre de l'économie collective.

Le congrès est convaincu que cette collaboration sera plus que jamais nécessaire et qu'il faudra tout faire pour l'intensifier encore, si l'on veut remédier à la crise générale du logement.

Le congrès demande en même temps que le développement des coopératives et des sociétés qui construisent et administrent, dans un esprit coopératif, des logements pour ceux qui sont socialement faibles soit favorisé.

Le congrès voit dans cette forme de l'économie collective la possibilité d'appeler les travailleurs à collaborer à la construction et à l'administration des logements qui leur sont destinés, à assumer à cet égard une part de responsabilité et à exercer un droit de cogestion.

Pour être à la hauteur de cette tâche, il faudra multiplier les efforts en vue d'obtenir une collaboration internationale afin, d'une part, de réunir une documentation complète sur les principales questions d'intérêt pratique, et, d'autre part, de promouvoir autant que possible le crédit international pour la construction de logements et faciliter l'échange de connaissances techniques dans le domaine de la construction.

Le congrès estime que les difficultés de financement sont l'un des obstacles majeurs à la réalisation de grands programmes de construction d'habitations à bon marché;

que, pour triompher de ces difficultés, les gouvernements, les collectivités locales, les entreprises publiques et coopératives doivent participer directement au financement, mais qu'il convient aussi de favoriser le développement de fonds privés et leur investissement dans l'habitation, et que, à cette fin, il est indispensable que des organismes publics — locaux, nationaux et internationaux — assurent à cette catégorie de placement des garanties suffisantes.

Le congrès adresse un appel aux institutions internationales intéressées et tout spécialement à la Banque internationale de reconstruction pour qu'elle coopère à un important programme de construction de logements.

## La C. I. S. L., son activité, son dernier congrès

Par *Emile Giroud*

La création de la C. I. S. L. est de date relativement récente. Les premiers fondements en ont été jetés en juin 1949, à Genève, et elle fut définitivement constituée en décembre de la même année à Londres. Cette création répondait au désir des organisations de tous les pays où le mouvement syndical est libre, puisque trois semaines après la clôture du congrès constitutif 67 organisations de 51 pays différents et groupant ensemble 48 millions de membres avaient déjà notifié leur acceptation des objectifs et des statuts de cette nouvelle internationale syndicale.

Depuis, cette centrale internationale ne fit que gagner en puissance. Une centaine d'organisations de 74 pays différents groupant plus de 54 millions de membres y sont aujourd'hui affiliées.

Les tâches d'une telle organisation, chargée de défendre la paix et la liberté dans le monde et de contribuer à la réalisation du plein emploi, à l'amélioration des conditions de travail et au relèvement du niveau de vie des peuples, sont multiples. On ne s'en rend bien compte qu'en parcourant le volumineux rapport d'activité que publie tous les deux ans, en vue du congrès ordinaire, le secrétaire général J.-H. Oldenbroek.

Le dernier paru date de mai 1953. Nous n'avons pas la prétention d'en donner ici un résumé, mais cette référence nous permet d'énumérer les problèmes essentiels dont le secrétariat central de Bruxelles ou ses agences régionales eurent à s'occuper.

La C. I. S. L. s'est imposée pour tâche de rallier toutes les forces ouvrières du monde entier, sans préjugés de couleur, de race ou de croyance, pour organiser la victoire de la liberté sur l'oppression. Mais pour que cette victoire demeure, il faut qu'il existe partout des organisations syndicales libres capables de défendre les droits de l'homme en tout temps et en tout lieu.

Pour réaliser une tâche aussi vaste, il a fallu créer des bureaux de liaison à New-York, Genève, Singapour, Paris, Accra, Rio-de-Janeiro et Tokio.

Pour les problèmes économiques et sociaux, qui requièrent partout l'attention des syndicats, la C. I. S. L. a proposé les solutions essentielles à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Elle a en outre collaboré d'une façon très active aux travaux du B. I. T. ainsi qu'avec le Conseil économique et social et ses commissions régionales.

En ce qui concerne l'éducation, elle ne s'est pas contentée de faire connaître les concepts et les possibilités d'éducation dans les différents pays et de prendre une part active aux travaux de l'UNESCO; elle s'est elle-même occupée, en ouvrant des collèges syndicaux à Calcutta, Porto-Rico et à la Côte-d'Or, de créer les institutions d'où sortiront les hommes qui seront responsables demain de l'organisation syndicale, économique et sociale des pays dont ils relèvent.

Sur le terrain politique, la C. I. S. L. n'a cessé de lutter pour la cause de la liberté et de la paix, de défendre les droits des peuples à se donner le gouvernement de leur choix, et de dénoncer les discriminations raciales. Elle a soutenu de tout son pouvoir les syndicalistes qui ont dû fuir les régimes totalitaires de l'Est européen, de Franco ou de Péron, et elle est intervenue maintes fois en Tunisie, au Maroc, dans les pays d'Orient et jusqu'au Japon pour faire respecter le droit d'association et la liberté pour les ouvriers de s'organiser.

Parmi les questions générales dont s'est occupée la C. I. S. L. au

cours de ces deux dernières années figurent le plein emploi, le problème des prix-salaires-productivité, la lutte contre les entraves aux échanges internationaux, la situation des jeunes travailleurs, les migrations, le statut de la femme, la situation dans les pays insuffisamment développés, le problème des territoires non autonomes, la représentation ouvrière au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et des autres organismes d'intégration européenne.

### *Le congrès*

Du 3 au 11 juillet 1953 eut lieu à Stockholm le 3<sup>e</sup> congrès de la C. I. S. L. Plus de 200 délégués et conseillers prirent part à ses assises. Ils venaient de 55 pays différents et représentaient 69 des organisations affiliées et plus de 50 millions de syndiqués. On notait en outre la présence de délégués de 18 secrétariats professionnels internationaux, d'organisations non affiliées et des institutions internationales avec lesquelles la C. I. S. L. collabore activement.

Lors de la séance inaugurale qui eut lieu dans l'imposant Palais des concerts de la ville de Stockholm en présence de nombreux syndiqués venus de tous les coins de Suède pour témoigner leur intérêt et leur appui, le chef du Gouvernement suédois, le socialiste Erlander, a prononcé un discours qui révélait une parfaite connaissance des problèmes à l'ordre du jour du congrès. Le thème fondamental en était la signification de la liberté de l'individu et des peuples, de cette liberté sans laquelle une action syndicale digne de ce nom n'est pas concevable. Ce fut une belle profession de foi contre toute forme de dictature et d'oppression.

A l'ouverture du congrès, qui tint ses assises au Palais du Parlement, le président Tewson, un syndicaliste anglais, a résumé en ces mots la raison d'être de la C. I. S. L. : « Sa tâche est de prendre la tête du mouvement qui donnera aux peuples du monde la possibilité de gagner le pain, la liberté et la paix. »

C'est une définition ultra-simple d'une tâche ultra-difficile. Il s'agit en fait d'assurer la reconnaissance universelle du droit syndical, l'aide aux pays économiquement faibles, le développement des intérêts économiques, sociaux et culturels des peuples, y compris l'amélioration de leurs conditions de travail et l'élévation de leur niveau de vie, de protéger et d'étendre le système du travail libre et d'appuyer toute mesure visant à la défense de la démocratie, de la liberté et de la paix. Sur ce dernier point, le président de la C. I. S. L. a rappelé les espoirs déçus des peuples : « Nous avons vécu huit ans dans un état d'anxiété croissante. Maintenant encore le danger existe que les conflits armés qui font rage dans différentes parties du monde ne produisent une nouvelle conflagration mondiale. La C. I. S. L. a déjà fait beaucoup de sacrifices pour la



défense de la paix et elle ne renoncera pas à cette lutte. Elle accueille donc avec plaisir tout essai de négociations susceptible de dissiper soupçons et méfiance, car c'est là le chemin qui doit conduire à la paix. »

Les tout récents soulèvements ouvriers contre les régimes communistes de Berlin-Est et de la zone orientale d'Allemagne ont imprimé leur marque au congrès. Avec une attention passionnée, les délégués ont écouté le récit de deux jeunes travailleurs qui avaient pris part à la révolte de Berlin-Est. Le congrès a ensuite voté une résolution qui condamne la terreur communiste en Allemagne orientale et les méthodes de répression auxquelles les Russes ont recours contre des travailleurs sans défense qui protestaient au nom de la liberté et de la dignité humaine. Ce fut un moment solennel que celui où le congrès prit l'engagement, au nom des 54 millions de travailleurs affiliés à la C. I. S. L., de soutenir de sa solidarité agissante les héroïques travailleurs de Berlin-Est et de l'Allemagne orientale.

### *Un appel en faveur de l'unité européenne*

Le collègue Léon Jouhaux, qui a pris la parole à l'ouverture du congrès, mais a été empêché de suivre ses travaux, a adressé à tous les congressistes un appel en faveur de l'unification de l'Europe. Selon lui, c'est la génération actuelle, arrivée à la maturité après deux conflits mondiaux, qui doit accomplir cette œuvre historique. Et les syndicalistes, qui sont optimistes de nature puisqu'ils se proposent de faire reculer l'iniquité sociale, qui ont été les premiers à donner un large support populaire à la notion de solidarité internationale, qui ont réclamé fermement une équitable répartition des matières premières entre les peuples, se doivent d'être au premier rang des promoteurs de l'Europe unifiée.

Dans cet appel, Léon Jouhaux a exposé comment il conçoit cette unification de l'Europe. Nous en donnons ci-dessous un résumé :

L'Europe unifiée ne doit pas être simplement un plus vaste marché capitaliste, ni une troisième force militaire rivalisant de puissance avec les deux autres, elle doit être avant tout un exemple d'accroissement rationnel et proportionnel de la productivité et de la consommation et en même temps d'une juste rémunération de toutes les forces du travail et de la prise en charge par la collectivité de tous ceux à qui l'infirmité, la maladie ou la vieillesse interdisent une activité créatrice. Elle ne sera pas cet exemple si elle est l'œuvre exclusive des hommes politiques, hypnotisés actuellement par des problèmes d'organisation militaire, d'effectifs et d'équilibre international; elle ne le sera pas non plus s'ils s'entourent de technocrates d'une compétence indiscutable et indiscutée, mais dont la

compétence limite étroitement la vue; elle ne peut l'être que si le mouvement syndical libre, qui groupe les travailleurs également attachés au progrès technique et au progrès social, à la liberté politique et à la démocratie économique, participe activement à la création d'une œuvre unie plus par la volonté d'être une réalisation constante que par des textes dont les années épuisent la vigueur. C'est dans ce sens que nous avons écrit à propos de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, alors que le traité l'instituant venait d'être signé: « Ce traité n'est pas une fin, c'est un commencement. » Et nous voyons venir après lui d'autres traités du même genre dans le domaine des transports, dans le domaine agricole, dans celui de l'énergie et dans celui de toutes les matières premières que l'Europe est susceptible de fournir à une industrie prospère. Nous l'entendions également, cette phrase, dans un autre sens, celui d'une participation plus active des travailleurs et de leurs organisations syndicales à la gestion de ces communautés, cette participation étant une des formes de la véritable démocratie et une des traductions dans les faits de la volonté des masses qui, tout en aspirant passionnément à la construction de l'Europe, craignent que ces communautés n'aient pour résultat de les enserrer étroitement dans des institutions dont le contrôle leur échapperait à peu près totalement.

Mais l'Europe unie sera de forme fédérative; elle le sera pour permettre aux nations de poursuivre dans certains domaines une vie autonome et pour que la future fusion se fasse par osmose, mais elle le sera aussi pour qu'elle reste une Europe ouverte à toutes les nations qui voudront, convaincues par l'exemple, s'associer librement et sans rien perdre de leur physionomie propre aux premières nations fédérées.

En conclusion, Jouhaux suggère la création d'une communauté européenne pour les produits agricoles, le pétrole et les transports aussi bien fluviaux que maritimes et terrestres, et pour coordonner ces activités l'institution d'un Conseil économique européen avec un Ministère du travail et de la production.

Ce thème a été repris par quelques orateurs au cours de la conférence. On en trouve aussi quelques éléments dans les résolutions votées par le congrès.

#### *Modifications aux statuts et élections*

La proposition de l'Union syndicale suisse visant à supprimer le Conseil général ayant été acceptée, le congrès a décidé de porter le nombre des membres du comité exécutif de dix-neuf à vingt-cinq pour permettre une représentation des continents qui réponde au

développement pris par la C. I. S. L. Les six nouveaux mandats ont été répartis entre les régions suivantes: Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Afrique, Asie et Proche-Orient. La Suisse a un mandat de suppléant qui a été confié au collègue G. Bernasconi, secrétaire de l'Union syndicale suisse.

Le président Tewson ayant décliné une réélection, le congrès a appelé à lui succéder le collègue Omer Becu, secrétaire général de la Fédération internationale des transports. Le collègue Becu n'a pas recueilli l'unanimité des voix du congrès, non pas qu'il n'ait pas la confiance des organisations nationales, mais il a paru anormal à quelques délégués, dont les Suisses étaient, qu'un secrétaire d'une internationale professionnelle assume la présidence de l'internationale générale. Cela n'est pas conforme aux désirs d'autonomie que manifestent généralement les secrétariats professionnels internationaux. L'avenir dira si cette jonction dans les fonctions est heureuse ou non.

### *Les principaux points à l'ordre du jour*

Après la discussion des rapports de gestion et des comptes et les élections statutaires, le congrès avait à traiter trois objets fondamentaux sur lesquels des rapports spéciaux ont été présentés. Une large discussion suivit et les propositions faites par les différents orateurs ont été renvoyées à des commissions spéciales chargées de les étudier et, en cas d'acceptation, de les concrétiser en une ou plusieurs résolutions. Il est naturellement impossible de reproduire ici le texte des rapports présentés et des résolutions adoptées. Mais comme celles-ci n'ont de valeur que si elles sont portées à la connaissance des syndiqués et de l'opinion publique, nous voulons tout au moins en donner l'essentiel.

Auparavant, et pour que le lecteur ne soit pas surpris de la diversité des objets abordés par les résolutions, rappelons que les objectifs de la C. I. S. L., adoptés par le congrès constitutif, sont les suivants:

- a) défendre les intérêts des travailleurs et rehausser la dignité du travail;
- b) faire reconnaître et appliquer universellement le droit d'association syndicale;
- c) aider à la création, au maintien et au développement d'organisations syndicales, en particulier dans les pays peu développés du point de vue économique et social;
- d) coordonner la défense des syndicats libres contre toute campagne visant à leur anéantissement, à la restriction de leurs droits ou à leur assujettissement par des forces totalitaires;
- e) contribuer à la réalisation du plein emploi, à l'amélioration des conditions de travail et au relèvement des niveaux de vie des peuples;



- f) stimuler le développement des ressources de tous les pays, afin de promouvoir le progrès économique, social et culturel des peuples, et en particulier des populations des pays peu développés et des territoires non autonomes;
- g) propager l'idée d'une plus large coopération économique internationale;
- h) protéger, maintenir et étendre le système du travail libre et éliminer partout le travail forcé;
- i) représenter le mouvement syndical libre dans tous les organismes internationaux dont les fonctions peuvent influencer sur les conditions sociales et économiques des travailleurs;
- j) fournir aux organisations affiliées des informations au sujet des conditions existant dans les pays membres en ce qui concerne la réglementation des salaires et des conditions de travail, la législation ouvrière et autres questions connexes;
- k) soutenir l'établissement d'un système mondial de sécurité collective et promouvoir et appuyer, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, toutes mesures nécessaires à la défense de la démocratie et de la liberté contre toute agression totalitaire.

Les objectifs de la C. I. S. L. étant cela, il n'était pas difficile au congrès d'accueillir les plaintes des représentants des pays non autonomes, où la liberté est encore à conquérir, de recevoir les revendications des délégués des pays insuffisamment développés, où une grande partie du peuple vit dans une misère extrême, ni de prêter une oreille attentive aux doléances des hommes venus des pays d'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord et dont les préoccupations visent plus haut à cause du standard de vie déjà élevé dont bénéficient les classes ouvrières qu'ils représentent.

S'agissant du problème des droits de l'homme, en tant que but primordial du syndicalisme libre, le rapporteur a rappelé les nombreuses interventions de la C. I. S. L. auprès de l'ONU et de ses organisations économiques et sociales, qui ont abouti à l'élaboration de deux conventions garantissant, l'une, les droits civiques et politiques et, l'autre, les droits économiques, sociaux et culturels des peuples en général et des travailleurs en particulier.

La résolution votée confirme que la condition essentielle de l'établissement d'une ère de justice sociale repose sur le respect absolu des droits de l'homme et de la personnalité humaine. Elle constate aussi que dans les pays à dictature les droits de l'homme sont inexistantes et les libertés individuelles, telles que la liberté de parole, la liberté de presse et la liberté d'association, sont niées et violées systématiquement. En terminant, la résolution demande avec insistance au Conseil économique et social des Nations Unies d'étudier rapidement le rapport de la commission sur le travail forcé et de



prendre toutes mesures utiles pour l'abolition de ce système inhumain, où qu'il existe.

En ce qui concerne la paix et la démocratie, le rapporteur a insisté sur le fait que le problème de la paix est étroitement lié à la situation au sein du bloc soviétique, aux relations avec celui-ci, à la libération des territoires non autonomes, au progrès que ceux-ci sont capables de réaliser sur le plan économique et social, au degré de bien-être dans les pays sous-développés et, d'une façon plus générale, à l'amélioration des niveaux de vie des travailleurs du monde entier.

L'action de la C. I. S. L. en faveur de la paix doit être menée dans une indépendance totale à l'égard de n'importe quel Etat ou gouvernement. Le point de départ de cette action doit se trouver dans le rapprochement des peuples et le développement de la sécurité collective allant de pair avec un désarmement contrôlé à l'échelle internationale.

La résolution prise en conclusion du débat confirme ce point de vue et rappelle que les syndicats libres ont toujours été à la pointe du combat pour une paix durable. Elle affirme que les droits des peuples de disposer d'eux-mêmes, l'indépendance nationale et une démocratie politique complétée par une démocratie économique et sociale, constituent les bases les plus fermes et les plus durables de la paix.

Enfin, à propos des tâches économiques et sociales d'aujourd'hui, le rapporteur a rappelé que dans chaque pays démocratique le mouvement syndical libre doit faire face à des tâches sociales et économiques qui lui sont propres et qui dépendent, dans une large mesure, des conditions économiques et politiques, ainsi que de la puissance du syndicalisme dans le pays considéré. Il n'existe pas deux situations semblables dans le monde, mais l'objectif général est partout: l'élimination du besoin et la sécurité de l'emploi.

En vue de l'élimination du besoin, la résolution, après avoir relevé qu'une politique de bas salaires est pratiquée dans un grand nombre de pays au préjudice d'autres où les travailleurs sont mieux traités, après avoir affirmé que dans de nombreux cas les industries de ces pays pourraient rendre économiquement possible la pratique d'une politique de salaires élevés, déclare qu'une action intensive des organismes syndicaux internationaux est nécessaire pour réduire ces grandes différences et amener une amélioration des salaires et des conditions de vie et de travail dans les pays socialement arriérés. Elle affirme en outre que la C. I. S. L. et ses organisations affiliées feront tout leur possible pour empêcher l'exploitation des travailleurs par le capital étranger là où il est attiré par une main-d'œuvre bon marché.

A propos du plein emploi, le congrès a proclamé le droit au travail comme droit social fondamental. Il a souligné que les politiques

de plein emploi doivent avoir le pas sur tous les objectifs nationaux et internationaux et a chargé le comité exécutif de la C. I. S. L. de formuler d'une façon détaillée la politique à suivre quant aux différents aspects du plein emploi pour assurer la réalisation de ce postulat, le plus cher au cœur des travailleurs.

D'autres résolutions ont été votées, dont une

- sur l'Organisation internationale du travail, par laquelle le congrès s'est élevé contre les tentatives de gouvernements et d'éléments patronaux qui refusent de donner à cette institution internationale si indispensable à la paix et à la justice sociale les moyens financiers lui permettant de remplir les tâches qui lui ont été confiées;
- sur les pays insuffisamment développés en faveur desquels les Nations Unies et les pays économiquement forts sont invités à mettre des fonds à disposition pour organiser une aide efficace;
- sur la lutte contre l'oppression coloniale, demandant à la C. I. S. L. de poursuivre ses efforts auprès des Nations Unies et des Etats métropolitains pour que le développement politique, économique et social des pays non autonomes soit accéléré et qu'ils puissent bientôt se donner des autorités de leur choix;
- sur les migrations internationales;
- sur le principe « à travail égal, salaire égal »;
- sur l'amélioration des salaires et des conditions de travail;
- sur l'Afrique du Sud, l'Argentine et les autres pays où la liberté des travailleurs est foulée aux pieds.

Lorsque le congrès d'octobre 1950 a décidé l'affiliation de l'Union syndicale suisse à la Confédération internationale des syndicats libres, des collègues considéraient que notre centrale nationale devait rester, pendant quelque temps encore, dans l'expectative, attendre que la nouvelle internationale ait administré irréfutablement la preuve qu'elle défend mieux et plus efficacement les intérêts et l'idéologie des travailleurs que ne l'avait fait la Fédération syndicale mondiale.

L'activité déployée par la C. I. S. L. depuis plus de trois ans dans tous les domaines touchant à la vie et au bien-être des travailleurs, les débats qui eurent lieu lors de ses congrès de Milan et de Stockholm, les résolutions votées et la suite qui leur a été donnée, doivent tranquilliser les hésitants d'alors. Ils n'ont plus de raison de regretter la décision prise en 1950. L'Union syndicale suisse a bien fait d'adhérer à la C. I. S. L., par solidarité d'abord envers les travailleurs des pays moins privilégiés que le nôtre, par souci ensuite de faire sa part pour promouvoir la justice sociale à travers le monde, et enfin parce que les travailleurs libres doivent faire entendre leur voix dans le concert des nations.